

## **Frédéric COPPINGER**

Avocat Associé

Frédéric conseille et défend exclusivement une clientèle composée de professionnels de l'immobilier, institutionnels, bailleurs sociaux, maîtres d'ouvrages privés, entreprises de construction dans l'ensemble de leurs problématiques en droit immobilier et en droit de la construction.

Il intervient, en conseil et contentieux, tant en marché privé qu'en marché public, à chaque étape des opérations immobilières, de leur montage à leur transmission ainsi que dans le cadre de la passation et du suivi des marchés de travaux.

Il a développé enfin une expertise particulière en matière de baux commerciaux.



### **Expériences**

Coblence avocats – Associé  
Cabinet Coppinger

### **Formations**

Avocat au Barreau de Paris  
DESS droit de l'immobilier et de la construction (Université Paris II - Assas)